

### Procédure

# Gestion et contrôle des indicateurs de risques et de leurs limites

Code: PRC.011.GDR.04.25

Visa de la fon			Visa de la Présidence	
Taka Branch	G. ECHATE  July		Adtulation of Attulation of At	
Date: 29 05 9	c25	Date :	29/05/2025	

Auteurs : Taha BAALLA

Date : 29/05/2025

Version : 4.0 Statut : Validée

	C	bjet de la diffusio	n
Liste de diffusion	Pour Action	Pour Information	Pour Classement
Gestionnaire des risques	X		
Middle office	X		
Front Office	X		
Back Office	X		
DCRM	X		
Projet & Certification			×
Audit interne		Х	
IT			X

Gestion des risques	Gestion et contrôle des indicateurs de	Varaion Finals
Gestion des risques	risques et de leurs limites	Version Finale

		Historique		
Version	Code	Date de mise en place	Auteur	Motif d'élaboration ou de mise à jour
1.0	PRC.011.GDR.01.06	30/04/2007	EL MOUSSELLY	Procédure mise mise en place
2.0	PRC.011.GDR.02.16	30/04/2007	EL MOUSSELLY	Procédure mise à jour dans le cadre du proje Modélisation des Processus MDF
3.0	PRC.011.GDR.03.23	20/06/2023	A. EL MOUSSELLY & M. FARHAT	Procédure mise à jour dans le cadre des changements de dénomination et changement des limites
4.0	PRC.011.GDR.04.25	29/05/2025	Taha BAALLA	Procédure mise à jour suite revue des procédures

Réf. : PRC.011.GDR.04.25 Page : 2/11



## **Sommaire**

1.	GE	NERALITES4
2.	DE	SCRIPTION DE LA PROCEDURE9
	2.	Actualiser les limites et les indicateurs de risques
3.	MΑ	TRICE DE CONTROLE

Réf. : PRC.011.GDR.04.25 Page : 3/11

### 1. GENERALITES

### Objectif de la procédure :

La présente procédure a pour but de décrire le dispositif de mesure, surveillance et de contrôle des risques.

### Circulaire de référence

- Loi Bancaire 103.12 du 24 Décembre 2014 ;
- C N° 4/W/2014, Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit (30 octobre 2014);
- C N° 8/G/12 : Circulaire relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit.

### Processus de référence :

Gestion des risques.

### **Acteurs Concernés:**

- Gestionnaire des risques ;
- Middle Office ;
- Front Office ;
- Back Office.

### Références externes de la procédure :

Procès-verbaux des réunions des Conseils de Surveillance de BCP2S;

### Supports utilisés :

### Résumé de la procédure

Action	Acteur	Elément déclencheur
S'assurer de la maîtrise des limites et indicateurs de risques (taux et encours)	Gestionnaire des risques, Front Office & Middle office	La validation des limites des principaux indicateurs de risques par le conseil de surveillance. Ces limites sont fixées par le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit et des Risques et le Directoire.
Suivre le système de contrôle interne	Gestionnaire des risques & Middle Office	En continu
Actualiser les limites des indicateurs de risque	Gestionnaire des risques	Au début de chaque année



### Règles de gestion

### Risques de marché

- a- Risque global de taux
- Définition: Cet indicateur mesure la perte maximale suite à une variation uniforme et défavorable de la courbe des taux de 100 points de base;
- > Limite : Le Conseil a fixé un risque de taux maximum à 40% des fonds courants bruts ;
- Dispositif de mesure du risque global de taux.

Le risque de taux est évalué au niveau micro et pour chaque opération figurant dans le bilan, et ce à n'importe quelle date.

Un indicateur global (delta) est généré de manière permanente permet de quantifier le risque de taux global contenu dans le bilan :

### Delta = ∑ Sensibilité actifs \* Encours - ∑ Sensibilité passifs HFP \* Encours - Contribution FP

HFP: Hors Fonds Propres

FP: Fonds Propres courants bruts= fonds propres début exercice + EBE exercice courant Les fonds propres sont assimilés à un Passif Zéro coupon 5 ans à un cout égal au taux 5 ans du début de l'exercice.

- Les opérations inscrites au compte propre, dont la contribution au risque de taux global est de loin la plus importante, sont gérées et autorisées par le Directoire, dans le cadre de directives afférentes à la stratégie globale de placement, de gestion de la structure du bilan et au niveau limite d'exposition eu risque de taux;
- Les positions gérées par les Traders sont contrôlées à l'aide d'une dotation individuelle en delta et par la durée de l'exposition au risque, fixée à une semaine. Toute prorogation de cette durée fait l'objet d'un renouvellement d'autorisation de la part du Directoire qui décide soit de maintenir la position chez le Trader, soit de la transférer au compte propre soit de la solder par des opérations sur le marché.

Les dotations individuelles en risque (Delta) sont intégrées à celui du compte propre, le niveau agrégé doit être à tout moment inférieur à 40%.

### b- Risque de prime

Définition: Cet indicateur mesure la perte maximale suite à une hausse uniforme des primes de risque de 50 points de base, par rapport aux niveaux à l'achat pour compte propre sous forme de titres de créances négociables ou obligataires émis par des établissements privées.

### Risque Prime = ∑ Sensibilité actifs (Dettes privées) \* Encours

> Limite: 2% des fonds propres courants bruts.

Le risque de prime se cumule au risque de taux présent sur titres non garantis au même titre que ceux disposant d'une garantie de l'état, la limite globale est fixée à 40% des fonds propres courants bruts.

### Remarques:

L'Encours et le Delta sont calculés en Valeur Nominale;

S

- Si une obligation privée a un mode de remboursement amortissable, on prend dans le calcul du Risque Prime 50% de la sensibilité;
- > Si une obligation possède la garantie de l'Etat, elle est exclue du calcul du Risque Prime.

### Risque de contrepartie

En application du coefficient de division des risques de Bank El Maghrib, le Directoire de BCP2S fixe une limite qui se mesure par rapport aux fonds propres nets du début de l'exercice (40% pour les contreparties Etablissements de crédit et 20% pour le reste des contreparties). Ainsi, nous avons :

- Le plafond du montant nominal des engagements à porter sur chaque **contrepartie bancaire** suis des limites internes;
- Le plafond du montant nominal des engagements à porter sur chaque **contrepartie non** bancaire suis des limites internes;
- Les engagements, sur le marché monétaire, sur une contrepartie bancaire suis des limites internes, et ce quel que soit le support.

Seuls les établissements bancaires sélectionnés « Bons » eu égard à l'état de leur solvabilité, à la liquidité de leur bilan et à leur capacité de refinancement sont cernés par cette limite.

Les engagements avec les autres établissements bancaires dont la liste fait l'objet d'une communication aux opérateurs et au Contrôle Interne, ne peuvent être initiés et confirmés que s'ils sont associés à des opérations garantis par des valeurs garantis par l'état.

### - Remarque

- Toute acquisition de la Dette Privée est soumise à l'accord du Comité d'Investissement de BCP2S. Le MO doit s'assurer de la réception de cet accord. Sinon, il doit bloquer l'opération et informer le FO, le BO et sa hiérarchie;
- Pour parer tout éventuel dépassement sur le CMDR (surtout à cause de la transparisation des OPCVM), il est souhaitable de déclencher une alerte sur la dette privée non bancaire à partir du seuil des limites internes. Une information est remontée au front Office de ne plus acheter qu'après sollicitation du Gestionnaire des risques;
- La Comptabilité doit bloquer toute comptabilisation d'un titre au portefeuille Investissement sans la réception du PV ayant statué sur l'affectation du portefeuille de cet actif.

### - Risque de liquidité

- Appréciation : les risques afférents à la liquidité du bilan, à la structure en maturité du passif et aux besoins quotidiens de trésorerie, sont évalués et gérés eu égard aux contraintes ci-après :
  - La profondeur et la liquidité du marché des valeurs du trésor et de celui des TCN représentant la totalité des actifs que BCP2S détient, ne sont pas jugées totales et dénuées de risque de retournement, même théorique et minime pour ce qui concerne les valeurs du trésor effectuées par voie d'adjudication.
  - BCP2S ne dispose pas de facilités de refinancement auprès de Bank Al-Maghrib;
- Contrôle et suivi : A l'effet de gérer le risque de liquidité et de s'assurer d'une capacité totale à honorer les engagements du passif exigible, les mesures et les moyens suivants sont mis en place :



- Les impasses de trésorerie sont produites et font l'objet d'une actualisation permanente, selon un horizon d'un an. Les impasses à 1 mois sont éditées et communiquées au Front Office chargé du financement du bilan;
- La BCP met à la disposition de BCP2S une couverture automatique en cas de déficit de trésorerie de celle-ci, et ce selon des conditions de taux fixées à postériori d'un commun accord entre BCP2S et la BCP. Cette facilité est utilisée généralement en cas de rejet d'opérations par Maroclear, suite à des erreurs de notification ou de retards dans l'exécution des règlements / livraison; cette facilité élimine tout risque de défaut de paiement.

Aussi d'autres indicateurs et limites sont utilisées dans le cadre de la gestion du risque global de liquidité :

- Le besoin quotidien de liquidité, indicateur interne mesurant le niveau point mort à ce titre, suis des limites internes. Ce niveau est fixé selon des hypothèses telles que : le volume maximum d'emprunts interbancaires mobilisables, volume maximum de financements Repo mobilisables, montant raisonnable en cessions de titres, ... ;
- « Encours créances privées passif dont la maturité est supérieure à 3 mois » est limité à 100% des fonds propres. Et ce, en raison de la faible liquidité des titres négociables émis par des organismes privés, en comparaison à celle afférente aux titres émis par l'état : L'encours en dépassement des fonds propres, des créances privées doit être adossé à du passif stable dont la maturité résiduelle doit être supérieure à 3 mois à tout moment;
- Le bilan des transactions (total des transactions) est limité à 20 fois les fonds propres du début de l'exercice. Cet indicateur agrégé est retenu à l'effet de contrôler l'impact d'une hausse du bilan sur les besoins de financement et de trésorerie. Cet indicateur renforce le contrôle par le biais du risque général de taux (delta + risque de prime < 40% des fonds propres).</li>

### - Risque de règlement

Appréciation : Compte tenu de la spécificité des activités de BCP2S, ce risque est minime et ce eu égard des éléments suivants :

- Les contreparties des opérations initiées pour compte propre ou pour compte de la clientèle sont des organismes institutionnels (OPCVM, Banques, Compagnies d'assurance et de retraites). Les risques de défauts de règlement sont plus réduits que dans le cas d'autres catégories de clients;
- Les opérations se font en totalité et sans exception, règlement / Livraison, et en l'absence de suspens. Les risques sont minimisés par ce facteur; à tout défaut théorique de règlement correspond une provision Titres non livrés et inversement;
- Les titres à livrer ou à recevoir sont évalués au moment de l'engagement selon la règle suivante :
  - O Titres à livrer : Le prix de livraison est obligatoirement supérieur ou égal au prix estimé du marché ;
  - Titres à recevoir : Le prix estimé de la transaction est obligatoirement inférieur ou égal au prix du marché.

Ainsi, en cas de défaut de livraison, notamment pour les opérations de Repo, BCP2S peut vendre ou acquérir les titres sur le marché sans subir de manque à gagner.



### L'encours des actions

BCP2S a fixé une limite sur le total des encours en actions cotées en bourse. L'Encours des actions doit inférieur ou égal aux limites internes avec la répartition suivante :

- 70% des actions du titre BCP;
- 30% de l'encours est réservé aux autres actions cotées à la Bourse.

### <u>L'encours des OPCVM</u>

BCP2S a fixé une limite sur le total des encours en OPCVM. Cet Encours doit inférieur ou égal aux limites internes.

### - L'encours des OPCI

BCP2S a fixé une limite sur le total des encours en OPCI. Cet Encours doit inférieur ou égal aux limites internes.

### Les limites LCR et CMDR

Les limites LCR et CMDR sont expliquées dans les procédures relatives à ces Ratios (respectivement PRC.013.GDR.03.23 et PRC.014.GDR.04.23).

### Remarque:

Les limites calculées et contrôlées au courant de l'exercice.



### 2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

### Cette procédure se déclenche au début de chaque année après :

### Au début de chaque année, après :

- Diffusion de la balance et des états de synthèse de la banque ;
- Validation définitive des chiffres de fin d'année par les Commissaires aux comptes ;
- Validation définitive des chiffres de fin d'année par le Conseil de Surveillance et décision de l'affectation des résultats;
- Validation des limites des principaux indicateurs de risques par le conseil de surveillance, ces limites sont fixées par le Directoire.

### 1. Actualiser les limites et les indicateurs de risques

A noter que les calculs des Fonds Propres sont des calculs comptables qui peuvent être différents des Fonds Propres prudentiels (Règles du Comité de Bâle et BAM).

Cette actualisation est soumise à l'approbation du :

- Comité du Contrôle Interne et des risques (en interne);
- Comité d'Audit et des Risques ;
- Conseil de Surveillance.

Après leur validation, le Gestionnaire des risques diffuse, par mail, la liste à la Salle des Marchés, au Middle Office et au Back Office en mettant en copie (du mail) les Directeurs de ces entités.

### 2. Assurer le suivi et la maîtrise des risques

Le Gestionnaire des risques ainsi que le Middle Office doivent s'assurer à tout moment que les risques encourus par BCP2S sont correctement quantifiés maîtrisés et maintenus dans le cadre des limites autorisées.

Tout dépassement de ces limites est automatiquement porté à la connaissance du Directoire. Ce dernier doit porter à la connaissance le Président du Conseil de Surveillance qui peut autoriser le dépassement.

Il est à noter que tout dépassement enregistré ou autorisé par le Président du Conseil de Surveillance, doit être tenu à l'information du Comité d'Audit et des Risques et au Conseil de Surveillance.

Également, il doit être acté sur le PV de ces réunions.



### 3. Reporter les risques

Le Gestionnaire des risques présente un Reporting mensuel au Comité du Contrôle Interne et des Risques.

Un récapitulatif de ce Reporting est présenté lors des réunions du :

- Comité d'Audit et des Risques qui se réunit deux fois par an ;
- Conseil de Surveillance lors de ses réunions (quatre fois par an).



# Page : 11/11

# 3. MATRICE DE CONTROLE

Objet du Contrôle	Responsable de l'opération	Support de contrôle	Matérialisation du contrôle	Fréquence du Contrôle
S'assurer de la validation des limites par les instances de gouvernance de BCP2S	Hièrarchie de la Fonction Gestion des Risques	PV des comités	PV à garder	A chaque réunion des instances
Informer les intéressés de l'actualisation des limites	FO, MO, BO et DCRM	Mail	Mail	Une fois les limites validées
S'assurer, quotidiennement, du non-dépassement des limites	МО	Etat préparé par le MO et envoyé par Mail aux intéressés	Etat envoyé par mail	Quotidiennement
S'assurer de la présentation des limites aux instances de gouvernance de BCP2S	Hiérarchie de la Fonction Gestion des Risques	PV des comités	Présentations aux Comités et Conseil	A chaque réunion des Comités et Conseil